

RÈGLEMENT FESTIVAL DES SOUPES

Le **FESTIVAL DES SOUPES** consiste à réaliser une soupe qui sera élue meilleure soupe.

L'inscription est gratuite. Il est ouvert à tous les Tulettiens, aux enfants à partir de 7 ans s'ils sont accompagnés d'un adulte, aux résidents de la Maison de retraite (une personne devra être présente afin de représenter la soupe). Le concours est fermé aux professionnels de la restauration. Pour vous inscrire, vous devez découper ou scanner le coupon d'inscription situé sur les flyers, ou à l'adresse : associationtulettissime@gmail.com, avec la recette ou le déposer en Mairie, ou chez les commerçants partenaires : Les boulangeries - Chez Georges.

Un livret des recettes fera l'objet d'une diffusion ultérieure.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 11 février 2023. Les équipes recevront une confirmation de l'inscription par mail ou par téléphone.

Les concurrents doivent réaliser 5L de soupe. Les ingrédients nécessaires à l'élaboration de la soupe sont à la charge du participant. Les participants sont invités à venir dans la mesure du possible avec un réchaud électrique.

Déroulement :

18h30 : les concurrents sont accueillis et invités à prendre possession de leur stand. Un numéro sera apposé sur la marmite, par ordre d'arrivée

19h : passage du jury pour déguster chacune des soupes. Durant la délibération du jury, le public sera invité à déguster les soupes.

19h45 : clôture du concours

20h00 : proclamation des résultats et remise des prix en présence des participants

L'attribution des prix du **FESTIVAL DES SOUPES** est dictée par des critères de sélection qui seront pris en compte par le jury : présentation, aspect général, saveur, assaisonnement, goût, originalité de la recette. Un prix spécial « Antigaspi » sera décerné selon les critères suivants : gaspiller le moins possible de produits frais/périssables choisis pour la recette. Une attention particulière sera portée à la personne qui aura favorisée la saisonnalité, cuisiné des fanes de légumes, des épiluchures, du pain sec...

Les membres du jury du **FESTIVAL DES SOUPES** est composé de professionnels de la restauration, d'un(e) élu(e), d'un(e) tuletien(ne). Il récompense les 3 meilleures soupes. Les dotations seront remises à l'issue du concours

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont utilisées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

FESTIVAL DES SOUPES

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Joindre la recette